



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 49  
 Nb de membres votants : 58  
 (dont 9 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2024.01.29/17B</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>9.4</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 22 janvier 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires** : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET Chantal PROBOEUF, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants** : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Jean Philippe JALLET représentant Henri PUJOS,

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir** : Patrick AUBEL à Annie-France POUGET, Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Xavier CADORET à Odile REVERET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN, Christophe RONGET à Roger LITAUDON, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

**Absents** : Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Arnaud TIXIER,

**Secrétaire de séance** : Jean-Noël MONIER

#### **N°17B - DIRECTION GENERALE – Institution – Motion – Soutien aux agriculteurs**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les difficultés économiques rencontrées par les agriculteurs,

**Considérant** la surcharge administrative et les règlementations complexes face auxquelles ils sont confrontés,

**Considérant** que les élus locaux peuvent leur apporter un soutien.

#### **Il est exposé :**

Depuis une semaine les agriculteurs français dénoncent une baisse de leur revenu et la multiplication des normes qui engendre un raz le bol pour cette profession.

Alors que les pouvoirs publics ne cessent de clamer que la France doit préserver sa souveraineté alimentaire, les agriculteurs sont « vent debout » contre les traités de libre échange qui provoquent une concurrence déloyale.

Les agriculteurs dénoncent :

- une hausse sans précédent des charges de structure mais aussi des équipements agricoles qui augmentent en moyenne de 45%.
- Une concurrence déloyale entre pays de l'Union Européenne et notamment l'interdiction de certaines substances chimiques en France alors qu'elles sont autorisées dans certains pays européens.

DELIBERATION	
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>9.4</b>

Face à ces difficultés, les agriculteurs demandent :

- la suppression des jachères incompatibles avec notre souveraineté alimentaire
- l'harmonisation des normes au niveau de l'Union Européenne
- l'application de la clause miroir aux accords de libre-échange
- au gouvernement de prendre toutes les dispositions aussi bien en France qu'au niveau européen pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail.

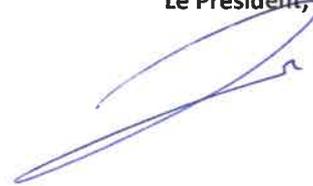
Au vu des circonstances, il est donc demandé au conseil communautaire de soutenir les revendications des agriculteurs.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité sauf 5 voix contre et 3 abstentions, décide de :**

- **soutenir les revendications des agriculteurs,**
- **demander aux pouvoirs publics d'agir en urgence pour préserver un métier indispensable à l'aménagement du territoire,**
- **transmettre ladite motion à Madame Le Préfet du Département de l'Allier.**

P.E.C

Le Président,



Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le  
Déposée en Préfecture le